

# Union trinitaire

04-11-2019 01:03

Le mariage m'a toujours paru étrange, déplacé, gênant. Les sentiments humains sont intimes. Comment peut-on se tenir devant un représentant de l'état en déclarant solennellement : « voici la personne avec laquelle je m'éclate la nuit » ? Comment peut-on signer un document officiel certifiant sur l'honneur que les sentiments éprouvés ce jour perdureront jusqu'à la fin des temps ? Ma pudeur a du mal à imaginer comment on peut se livrer à un déballage sentimental dans un cadre gouvernemental froid et rigide. Les couples ainsi verrouillés sont dans l'obligation de respecter les termes du CDI avec à la clé des drames silencieux, la lente stagnation dans l'abnégation et surtout le renoncement à toute forme d'évolution.

Dans la mesure où la signature de ce contrat garantit certains droits en société, les homosexuels réclament la possibilité d'en bénéficier. Mais pour ne pas froisser la susceptibilité des populations dites [LGBTQIAZERTY...](#) il faut modifier l'état civil. Ainsi les notions de « père / mère » doivent disparaître sinon les couples de femmes devraient accepter que l'une soit père tandis que les couples masculins compteraient une mère. Personnellement l'appellation « parent 1 / parent 2 » me paraît ridicule. Comme s'il existait une échelle parmi les parents.

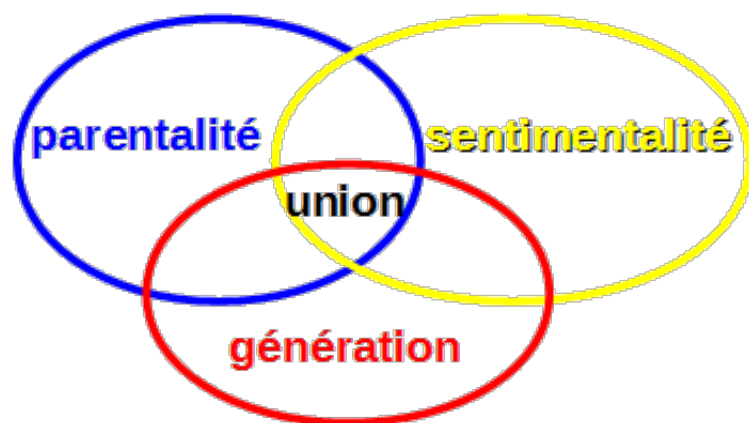
Pendant ce temps, les cathos de droite se mobilisent pour préserver les us et coutumes d'antan. Ils refusent qu'une minorité impose sa loi à la majorité. Hors de question que la famille traditionnelle disparaisse. Un enfant doit avoir un papa et une maman sinon sa vie ne sera que pure malédiction. Pourtant en France, comme partout ailleurs dans le monde, il n'est pas rare de voir des parents qui négligent leurs progéniture, qui les maltraitent, qui les torturent, qui les violent, qui les vendent à des amis pédophiles ou qui les assassinent. Alors non. L'équation papa+maman n'est pas un gage automatique de bonheur. Les cabinets de psychothérapies sont saturés d'individus qui se lamentent d'avoir vécu dans des familles dysfonctionnelles ou des relations de couple usantes, voire toxiques.

Il me semble que la société devrait évoluer au lieu de voter des lois pour tenter d'assouplir un modèle de société figé. Le mariage est un anachronisme. Mon petit doigt me dit qu'il provient d'une époque lointaine façonnée par la politique et la religion. Côté politique, l'union d'un homme et d'une femme permettait d'accroître la richesse en fusionnant deux patrimoines. De mariage en mariage, les familles puissantes se transformaient en dynasties alors que les pauvres évitaient simplement les querelles d'héritage. Côté religion, l'union d'un homme et d'une femme permettait d'exacerber les émotions en étouffant la sexualité. La souffrance intime incitait à rechercher la consolation auprès d'un ami surhumain invisible mais omniprésent.

Les cérémonies de mariage me navrent. Célébrer le fait que deux personnes couchent ensemble me paraît indécent. Par contre je me réjouirais de bon cœur lors de cérémonies de naissance. Il devrait être primordial de fêter la venue au monde d'un nouvel être humain. Les familles concernées et leurs amis

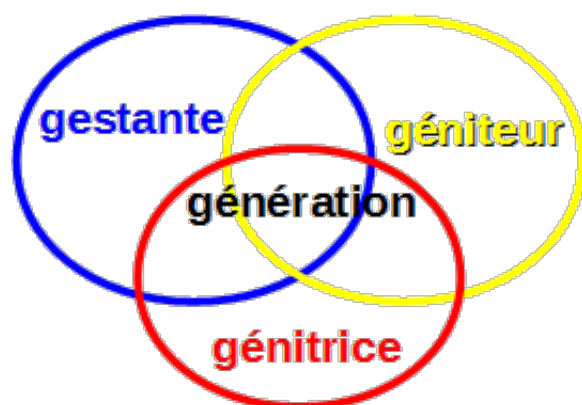
devraient se rassembler en grand nombre en de telles occasions. Avec un membre supplémentaire, la géométrie du clan change. Ce moment est propice aux présentations, aux mises au point, aux bilans, au partage des tâches, aux réconciliations, à l'entraide et à la joie. En remplaçant les cérémonies de mariage par la célébration des naissances, la société est structurée par l'être humain, au lieu d'être fondée sur un concept institutionnel.

Sans la notion de mariage, que faire de l'état civil ? Tel qu'il existe actuellement, il est incapable de décrire les relations humaines car il mélange trois concepts incompatibles entre eux. La génération, la parentalité et la sentimentalité.



Les lois et les institutions devraient être à notre service au lieu de nous asservir. Plutôt que de condamner les humains à s'étioler dans des relations rigides d'inspiration antédiluvienne, il serait plus raisonnable de séparer ces trois concepts et de tenir à jour des registres pertinents pour remplacer notre état civil, si désuet, si contraignant. Passons en revue chacun des trois concepts.

## Génération



Qu'on le veuille ou non, un enfant humain est initialement issu d'un ovule, activé par un spermatozoïde, couvé dans un utérus. La génération d'un nourrisson est un acte purement biologique. Il serait ridicule de dénaturer les faits concrets pour promouvoir des idéologies, aussi passéistes ou progressistes soient-elles.

La tenue d'un registre des générations pourrait tracer la façon dont notre corps de chair a été conçu.

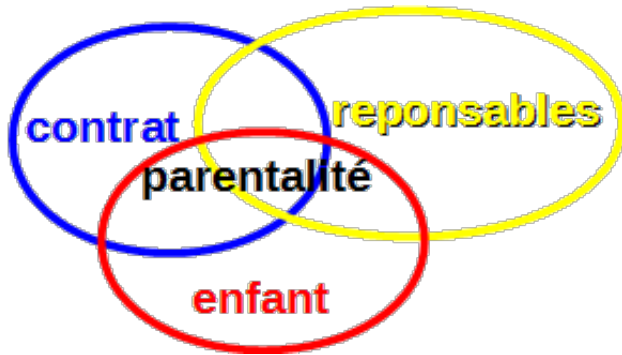
La génitrice fournit l'ovule, le géniteur donne le spermatozoïde, la gestante porte le fœtus à maturation. Souvent la génitrice effectue aussi la gestation mais parfois ce n'est pas le cas.

La gestante est la seule habilitée à décider d'interrompre une gestation dans la limite du délai légal imparti. Le registre des générations a une valeur purement informative, il ne donne aucun droit

particulier.

Pour une meilleure cohérence, les informations de ce registre pourraient être procurées aux autorités compétentes par les établissements médicaux qui suivent la gestation. Ce registre est privé, utilisé principalement par les autorités dans le cadre de procédures bien définies.

## Parentalité



Ce registre est central pour le bon fonctionnement de la société. Pour chaque enfant, il indique son identité biologique via le registre des générations, son identité civile ainsi que les adultes chargés de son éducation. Souvent les parents sont aussi les générateurs mais parfois ce n'est pas le cas. Il peut y avoir plusieurs parents. Un, deux, trois, quatre, cinq parents... Qu'importe le nombre, seul compte le bien-être de l'enfant.

Être parent est un engagement vis à vis de la société. Un contrat de parentalité (avec cérémonie officielle devant le maire) est signé par toute personne qui se déclare parent d'un enfant. Tous les parents sont légalement responsables de l'enfant jusqu'à sa majorité. Des parrains s'engagent à assister les parents ou à les remplacer en cas de problème. Si tous les parents décèdent, les parrains deviennent automatiquement parents. Manquements, négligences ou maltraitances font l'objet de poursuites en justice, puisque le contrat garantit les droits et devoirs de chacun envers l'enfant.

L'ajout ou la suppression d'un parent doit se décider à l'unanimité avec les autres parents. Les changements sont systématiquement actés en mairie en présence de toutes les personnes concernées par le contrat. En l'absence de testament, l'enfant hérite automatiquement des biens de ses parents.

L'établissement d'un registre de parentalité couvrirait la plupart des cas de figure. Naissance, adoption, PMA, GPA, familles recomposées... Les orphelins et les enfants placés auraient comme parent une personne morale, en l'occurrence une institution publique spécialisée.

Ce registre est public. Il est logique et plus sûr que tout un chacun sache clairement qui est responsable des citoyens mineurs.

La cérémonie officielle de la parentalité pourrait donner lieu à une fête familiale élargie. Après le passage à la mairie, après d'éventuelles bénédictions religieuses, l'heureuse famille nouvellement constituée laisserait éclater sa joie au milieu des convives enthousiastes.

## Sentimentalité

Est-il bien nécessaire de tenir un registre dans ce domaine ? La vie privée n'a pas vocation à être étalée devant des agents gouvernementaux assermentés.

Les sentiments sont imprévisibles. Chacun devrait être libre de vivre sa vie comme bon lui semble. Une personne qui honore ses devoirs envers la société peut librement jouir de tous ses droits.

Il arrive souvent que des personnes liées par des sentiments décident de se lancer dans l'aventure de la génération et de la parentalité mais parfois les choses se passent différemment, par choix ou par accident. Les voies sont infinies. Nous devrions avoir la possibilité de séparer ces trois aspects de l'existence pour pouvoir continuer à évoluer lorsque notre chemin personnel prend une tournure sinueuse. La société fonctionne déjà de la sorte mais la législation est en retard. Elle nous entrave au lieu de protéger notre vie en collectivité.